Fête de la Musique du samedi 20 juin 2026
Appel à candidatures pour des emplacements disponibles sur le domaine public – Rue Hubert Delisle
Restauration et Snacking « Le parcours des saveurs »

Objet de l'appel à candidature

La Ville du Tampon lance un appel à candidatures en vue de l'occupation temporaire et précaire d'emplacements sur la rue Hubert Delisle dans le cadre de la Fête de la Musique 2026.
Pour cette édition, la Ville innove avec un concept original : **1 scène, 1 ambiance musicale, 1 univers culinaire.**
Nous recherchons des professionnels de la restauration (food-trucks, remorques, triporteurs) capables de proposer une offre de snacking de qualité, rapide et en cohérence avec le style musical de leur zone d'affectation.

Cadre juridique de l'appel à candidature

Conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne privée doit faire l'objet d'un titre d'occupation délivré par l'autorité compétente.

Type de titre : L'occupation du domaine public fera l'objet d'une **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)**. Ce titre est par nature personnel, précaire et révocable.

Redevance : En application de l'article L. 2125-1 du CGPPP, l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance basée sur la DCM du Conseil municipal du 21 mai 2007 - affaire n° 13.

Détails et conditions d'occupation

Nombre d'emplacements disponibles : 6.
Superficie : 15 m^2 max par emplacement (3 m x 5 m).

Redevance d'occupation : La redevance est fixée en fonction de la surface occupée par le food-truck, la remorque ou le triporteur sur la base de 3,5 € / m^2 (trois euros et cinquante centimes par mètre carré), conformément à la DCM du Conseil municipal du 21 mai 2007 - affaire n° 13.

Conditions d'occupation :

- **Date de la manifestation :** Le **samedi 20 juin 2026** avec une piétonisation du périmètre retenu de la rue Hubert Delisle de 13h00 à minuit.

L'installation des food-trucks, remorques ou triporteurs se fera sur la matinée du 20 juin 2026, impérativement avant 12h30. La désinstallation se fera à partir de minuit. Aucun véhicule, hors véhicule de secours, ne sera autorisé à se déplacer entre 13h00 et minuit.

- **Durée de l'occupation :** L'autorisation d'occupation sera délivrée à titre précaire et révocable pour la seule durée de la manifestation « Fête de la Musique 2026 », soit le **samedi 20 juin 2026**, **de 13h00 à minuit**.
- **Horaires de vente :** de 14h00 à 23h00

Éco-responsabilité : Utilisation obligatoire de vaisselle compostable ou recyclable. **Chaque prestataire doit fournir sa propre poubelle pour ses clients.**

Raccordement électrique : un point d'alimentation électrique d'une capacité maximale de 32 A triphasés est mis à disposition.
Point d'eau : aucun point d'eau ne sera mis à disposition.

Répartition des emplacements : les 6 zones concert & snacking

Nous vous invitons à postuler pour une ou plusieurs zones spécifiques selon votre spécialité :

ZONE 1 : MALOYA ➞ L'Ambiance "Tradition & Racines"

- **Le style culinaire :** L'authenticité créole pure.
- **Le snacking :** Barquettes de caris traditionnels (une option de cuisson au feu de bois de manière anticipée serait appréciée), massalé, rougail saucisses… En sucré : gâteaux péi (manioc, patate) et jus de canne frais ou jus de fruits de saison…

ZONE 2 : JAZZ ➞ L'Ambiance "Chill & Élégante"

- **Le style culinaire :** "Finger food" et bistronomie créole.
- **Le snacking :** Tapas du monde et péi (accras de morue premium, samoussas/bouchons retravaillés, mezzés, mini-brochettes), planches à partager, le tout très soigné pour accompagner une dégustation posée.

ZONE 3 : ROCK / METAL ➞ L'Ambiance "Puissante & Pub"

- **Le style culinaire :** Street-food solide, généreuse et "brute".

- **Le snacking :** Burgers gourmets (avec fromage péï), Pains Américains gratinés (bouchons ou entrecôte), frites fraîches maison et hot-dogs revisités. Une offre qui se mange d'une main au milieu des riffs de guitare.

ZONE 4 : REGGAE / SEGGAE ➞ L'Ambiance "Vibration Positive"

- **Le style culinaire :** Cuisine de la terre, végétarienne, saine et colorée.
- **Le snacking :** Plats "Ital" (sans viande), Dhal de lentilles/pois du Cap, poké bowls tropicaux, wraps de légumes croquants, samoussas végétariens et smoothies frais "Green" (moringa, menthe, ananas).

ZONE 5 : SÉGA / POP ➞ L'Ambiance "Populaire, Festive & Familiale"

- **Le style culinaire :** Les grands classiques indémodables de la fête péi.
- **Le snacking :** Pôle sucré pour les familles (crêpes, gaufres, chichis, glaces artisanales locales).

Zones	Localisation de la scène	Nb d'emplacements à proximité
Zone 1 : Maloya	Devant la Mairie	1
Zone 2 : Jazz	Devant l'enseigne Flanelle	1
Zone 3 : Rock / Metal	Devant la Bred	1
Zone 4 : Reggae / Seggae	Devant la Gendarmerie	2
Zone 5 : Séga / Pop	Devant l'Eglise	1

Etant précisé que cette répartition peut être revue pendant la commission d'attribution, en fonction des demandes réceptionnées.

Critères de sélection

Face au nombre limité d'emplacements par zone (garantissant à chaque retenu une bonne rentabilité), une commission de sélection se réunira pour évaluer les dossiers selon les critères suivants :

1. Cohérence avec la thématique musicale (40% de la note)

- Adéquation fine entre le menu proposé et l'ambiance de la scène demandée.
- Originalité de l'offre et capacité à proposer un produit phare en lien avec l'univers de la zone.

2. Qualité des produits et ancrage local (30% de la note)

- Utilisation de produits frais, de saison et circuits courts (produits du terroir réunionnais valorisés).
- Savoir-faire artisanal et originalité des recettes.

3. Maîtrise du flux et expérience professionnelle (20% de la note)

- Capacité éprouvée à servir un grand volume de clients de manière rapide et fluide (critère essentiel pour éviter les files d'attente qui bloquent le cheminement).
- Clarté et lisibilité des tarifs.

4. Esthétique et éco-responsabilité (10% de la note)

- Qualité visuelle et propreté de la structure (Food-truck soigné et décoré avec soin).
- Engagement concret vers le zéro plastique (choix des contenants compostables/biodégradables).
- Attention particulière attachée au respect les lieux et au ramassage des déchets.

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation comprenant une présentation de l'activité envisagée ;
- La fiche d'inscription (transmise avec l'appel à candidatures) : vous pouvez y indiquer vos 3 choix de zones préférées par ordre de priorité ;
- La Charte Éco-responsable "Zéro Plastique" ;
- Des photos du food-truck / remorque / triporteur ;
- Un descriptif des menus avec les tarifs ;
- Un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois ;
- Une copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ;
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois ;
- Une copie de l'attestation de responsabilité civile professionnelle pour l'année en cours ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que les installations électriques du food-truck, de la remorque ou du triporteur sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Une copie de la carte de marchand ambulant (si nécessaire) ;
- Justificatif de régularité vis-à-vis des obligations réglementaires en vigueur pour l'activité exercée (formation aux bonnes pratiques d'hygiène, ...) ;
- Etat des paiements de redevances au titre des précédentes manifestations communales avec la mention "à jour" ;
- Tout document pertinent (photos des produits, références, etc.).

Comment déposer votre candidature ?

Les dossiers complets peuvent être :

- Soit envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : odp.candidature@mairie-tampon.fr

- ❖ Soit remis contre récépissé au Service Développement Economique, à l'adresse suivante : 43 A rue Antoine Fontaine - 97430 Le Tampon (accès possible par le parking de l'Esplanade Benjamin Hoarau, portillon marron)

Date limite de dépôt : Mardi 16 juin 2026 à 12h00.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Service Développement Economique au 0692 43 18 86.